

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 15 (1935)
Heft: 6

Artikel: Discours de M. L. Gustave Brandt, Président de la Chambre de commerce suisse en France
Autor: Brandt, Gustave
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-889114>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

hommage le jour même, à l'Assemblée Générale de cette Compagnie. Nous avons jugé le discours de M. Brandt comme particulièrement intéressant pour nos lecteurs qui ont pu apprécier la grande activité déployée par M. Dobler en faveur de notre Compagnie; aussi l'avons nous reproduit intégralement dans le présent numéro de la *Revue Economique Franco-Suisse*.

De même, nous publions plus loin le discours de M. Dunant, Ministre de Suisse en France, qui suscita un vif intérêt dans l'auditoire et qui fut chaleureusement applaudi. Il constitue un exposé des plus éloquents des revendications de la Suisse en ce qui concerne ses rapports économiques avec la France; aussi nos lecteurs qui n'ont pu assister au banquet du 29 mai dernier, seront-ils certainement heureux d'en prendre connaissance par le canal de notre Revue.

M. Eccard, sénateur du Bas-Rhin, prit la parole en qualité de Vice-Président de l'Association « France-Suisse », M. le sénateur Honorat, son Président, étant malheureusement absent de Paris. Après avoir rendu hommage à M. Schulthess « un des hommes d'Etat les plus en vue », M. Eccard rappela les « qualités de négociateur souvent redoutables de M. le Ministre Stucki, qui allie à une parfaite courtoisie, à un désir toujours en éveil de faire aboutir les tractations commerciales auxquelles il participe, le souci légitime de ne jamais oublier les intérêts qui lui sont confiés ». Il souligna également les liens très étroits qui existent tout spécialement entre la Suisse et l'Alsace, ainsi que le rôle économique très important joué dans cette région par la Foire d'Echantillons de Bâle. Il termina son allocution en rappelant les paroles très courageuses prononcées ré-

cemment par M. le Conseiller fédéral Motta lors de l'incident Jacob et en souhaitant une union toujours plus intime entre France et Suisse.

C'est ensuite à M. Hymans, député de l'Indre et Président de la Commission des Douanes à la Chambre des Députés, de rappeler les efforts de cette Commission pour « rechercher et conserver aux échanges commerciaux franco-suisse une atmosphère paisible ». Il regrette la période, assez courte d'ailleurs, pendant laquelle un souffle de représailles et de mécontentement était passé des deux côtés du Jura et il se félicite de voir la France, comme le disait M. Jean Bosc dans son exposé au Sénat sur la ratification de la Convention de Commerce franco-suisse du 29 mars 1934, « reprendre des rapports commerciaux avec un pays dont les intérêts matériels et moraux sont à tant d'égards, solidaires des nôtres et avec lequel la France tend à entretenir toujours des relations les plus cordiales comme elle fit dans le passé ».

Cette solidarité existe également dans le domaine monétaire, comme dans celui du tourisme; aussi M. Hymans lève-t-il son verre au développement de l'amitié franco-suisse.

« A tous seigneurs, tous honneurs! »

Cette série de discours se termina par ceux de MM. Schulthess et Marchandeu, discours que nous reproduisons in-extenso dans ce numéro de notre Revue; les éloges décernés aux chefs de cette Compagnie et les hommages rendus à l'œuvre accomplie par cette Association, sont la récompense de nombreuses années d'efforts; ils doivent surtout encourager la Chambre de Commerce Suisse en France à poursuivre sa tâche pour la sauvegarde et le plus grand bienfait des relations économiques franco-suisse.

DISCOURS DE M. L. GUSTAVE BRANDT,

Président de la Chambre de Commerce Suisse en France.

MONSIEUR LE MINISTRE DU COMMERCE,
MONSIEUR LE MINISTRE DE SUISSE,
MONSIEUR L'AMBASSADEUR,
MONSIEUR LE PRÉSIDENT,
MESSIEURS,

Avant toute chose, je tiens à rassurer ceux qui ont assisté, cet après-midi, à notre Assemblée générale; je ne vais pas répéter l'allocution par laquelle j'ai exprimé mon appréciation pour la confiance qui m'avait été témoignée en m'appelant à la présidence de la Chambre de Commerce Suisse en France. Je tiens cependant à redire ici combien j'ai été flatté par la nomination dont j'ai été l'objet et combien j'ai conscience des devoirs que cette nomination m'impose.

Si je reprends la parole, ce soir, c'est d'abord pour remercier notre Président fondateur pour les mots trop élogieux qu'il vient de prononcer à mon égard; c'est ensuite pour vous proposer un toast en son honneur.

Il m'est particulièrement agréable de remplir cette mission, car j'ai pour M. Ferdinand Dobler une profonde estime et une vive affection. Les sentiments que j'éprouve à son égard ne sont pas seulement la résultante de notre collaboration au sein de la Chambre de Commerce depuis la guerre; ils remontent plus loin, à l'époque où j'avais l'honneur de siéger à ses côtés au Conseil de la Société Helvétique de Bienfaisance. Comme tous ceux qui ont connu M. Dobler à l'œuvre,

j'avais alors été frappé par les qualités de générosité, de charité, de compréhension et de tolérance qui sont à la base de son caractère, et qu'il déploie, en faveur des déshérités de la vie, aujourd'hui encore, dans cette même Société Helvétique de Bienfaisance, où il dirige la Commission des Colonies de Vacances.

Pendant la guerre, j'ai également eu le privilège de voir M. Dobler présider le Comité Central Suisse de Secours; durant cette époque troublée, il ne ménagea ni sa peine, ni ses efforts, pour améliorer aussi bien la situation, en France, de nos compatriotes victimes des événements, que le sort des prisonniers français internés en Suisse, en donnant ainsi la pleine mesure de son dévouement et de son cœur.

Aussi attaché à la Mère-Patrie qu'à la France, où il est né, et conscient de la nécessité de rapprocher nos deux pays dans le domaine économique, il fut un des premiers à apporter son concours au Comité d'action pour la création de la Chambre de Commerce Suisse en France, et il accepta la présidence de celle-ci lors de sa constitution, à la fin de 1918.

M. Dobler fut ainsi appelé à créer tous les rouages de notre Institution; cette tâche de création n'étant pas achevée, il accepta le renouvellement de son mandat à l'issue des trois ans de sa première présidence et ne quitta celle-ci que lorsque notre Compagnie, sortie des difficultés du début, avait pris force de vie. Pour marquer notre appréciation de l'œuvre ainsi accomplie, l'Assemblée générale de 1925 lui décerna le titre de « Président Fondateur ».

Lorsque, il y a trois ans, notre Chambre de Com-

merce traversa une période particulièrement difficile et que personne n'était disposé à assumer la lourde tâche de la présidence, M. Dobler donna une nouvelle preuve de son dévouement à l'œuvre entreprise en acceptant à nouveau celle-ci.

Les trois années écoulées ont encore amené un développement des organes de notre Institution, qui, aujourd'hui, par le nombre de ses membres, par l'ampleur des services qu'elle rend, et par l'étendue des questions complexes qu'elle traite, est plus forte et plus vivante que jamais.

Nous avons tenu à souligner d'une façon spéciale et durable notre reconnaissance à notre Président fondateur, en ajoutant à ce titre celui de « Membre d'Honneur » qui lui a été dévolu cet après-midi.

Au cours de notre Assemblée Générale, nous avons également remis à M. Dobler, au nom de notre Conseil d'Administration, au nom des Comités de nos sections de Lyon et de Marseille, et au nom de notre Secrétariat, le buste que vous voyez ici, qui est l'œuvre du maître Arnold Huggler, et qui, espérons-nous, perpétuera, tant auprès de M. Dobler que de sa famille, le souvenir de la vive affection qu'il a su créer chez tous ses collaborateurs.

Ne voulant pas faire violence à la modestie de M. Dobler, je ne dirai pas toutes les qualités qu'il a

déployées dans l'accomplissement de sa tâche; mais il est un trait de son caractère que je voudrais, avant de terminer, mettre en lumière: c'est son optimisme, cet optimisme qui a permis de faire naître et de faire vivre notre Institution.

L'optimisme, étayé par la confiance et la bonne humeur, n'a jamais quitté notre Président dans l'exercice de ses fonctions, et cela malgré toutes les difficultés qui se présentaient sur la route. M. Dobler est un de ces hommes qui pensent que la vérité arrive toujours à avoir le pas sur le mensonge, que le droit finit par vaincre la force, et que la bonne volonté parvient, à la longue, à mettre fin aux difficultés, quelles qu'elles soient.

Si l'optimisme devient aujourd'hui, du fait des circonstances, une qualité de plus en plus rare, il est, de ce fait, d'autant plus nécessaire en face de cette crise qui se prolonge et qui est aussi bien une crise morale qu'une crise économique.

Cher Monsieur Dobler, nous saurons nous inspirer de l'exemple que vous nous avez donné pour continuer l'entreprise par vous fondée, et pour ne jamais perdre la foi dans l'avenir de nos deux démocraties et dans la force des liens qui les unissent.

Messieurs, je vous propose de vous joindre à moi pour boire à la santé de notre Président fondateur.

DISCOURS DE M. DUNANT,

Ministre de Suisse en France.

MESSIEURS,

M. le Président Dobler vient de vous parler de la collaboration et du vaste champ d'activité qu'elle ouvre à la Chambre de Commerce. Permettez-moi, en reprenant cette idée de collaboration, de la transposer sur le plan international en envisageant les relations économiques franco-suisse. Certes, ces relations sont anciennes et leurs origines se perdent dans la nuit des temps. Fortifiées par les alliances politiques et militaires, par les échanges intellectuels et moraux, elles se sont développées et intensifiées sans cesse pour aboutir, dès la fin du siècle dernier, à un véritable enchevêtrement d'intérêts. Mais la crise actuelle devait encore accélérer et accentuer ce rapprochement. En effet, quelque différente que puisse être leur structure économique, la France et la Suisse présentent encore, au milieu des graves circonstances de l'heure présente, des traits communs essentiels: marché sain, monnaie saine, conditions de production sensiblement égales.

Pour maintenir et consolider ces conditions encore favorables, si on les compare à celles qui règnent dans d'autres nations, la solidarité s'impose. Elle s'impose, chacun en est convaincu; et cependant, très souvent, comme les arbres empêchent de voir la forêt, le souci des intérêts particuliers obscurcit la claire vision de l'intérêt général. Il ne me paraît donc pas inutile de faire le point, en examinant, d'une part, l'état actuel de nos échanges et, d'autre part, les moyens d'affirmer la solidarité économique entre nos deux pays. Après avoir reconnu l'interdépendance de nos marchés, la première constatation qui s'impose est le déséquilibre de la balance commerciale franco-suisse. Certes, les éléments fournis par la balance commerciale ne donnent pas toujours une image exacte de la réalité. Ils ont suscité de nombreuses critiques, souvent justifiées. Il n'en reste pas moins vrai qu'ils constituent encore le moyen le plus exact dont nous disposons pour apprécier notre situation respective. Or, que nous apprend cette balance commerciale? Elle nous apprend qu'en pleine crise, en dépit de la contraction générale des échanges, du marasme des marchés, de la réduction du pouvoir d'achat, la Suisse supporte, dans ses échanges avec la France, un déficit qui se chiffrait encore, en

1934 par 743 millions de francs. Bien qu'en 1934, la Suisse ne figure qu'au quatrième rang des clients de la France, après l'Allemagne, l'Union douanière belgo-luxembourgeoise et la Grande-Bretagne, à la différence de ces pays, elle lui vend beaucoup moins qu'elle ne lui achète; la proportion entre nos ventes et nos achats est du simple au double.

La Suisse absorbe les 10,3 % des exportations françaises. Dans nombre de domaines, elle figure au premier rang des clients de la France. Nous nous honorons d'être les meilleurs consommateurs de ses vins de Bourgogne et de Champagne; d'apprécier mieux que quiconque, ses fruits et ses primeurs. Dans le domaine industriel, nous tenons le premier rang parmi les acheteurs de cuivre et de produits phosphatés, le deuxième parmi les acheteurs de houille et de fonte; le troisième rang parmi les acheteurs d'automobiles.

Je crois pouvoir résumer la situation en deux chiffres souvent cités, mais particulièrement éloquentes: chaque habitant de la Suisse consomme pour 310 fr. de produits français; les ventes de la France en Suisse représentent les 242 % des achats dont elle nous favorise.

Vous êtes trop averti, Monsieur le Ministre, et vous, Monsieur l'Ambassadeur, des conditions spéciales du commerce franco-suisse pour qu'il soit besoin d'insister sur les conséquences que comporte naturellement cette situation. Ces faits ont été relevés par tous ceux qui ont eu à étudier le commerce extérieur de la France. C'est ainsi qu'en 1933, le rapporteur au Sénat du budget pour le commerce et l'industrie qualifie la Suisse: « le dernier client important de la France ». Ce même rapporteur disait en 1934: « Le poste créditeur essentiel de notre balance commerciale provient de nos échanges avec la Suisse. »

Certes, il a été tenu compte, au cours des négociations commerciales, de cette situation spéciale de la Suisse. Mais, plus la crise s'aggrave, plus notre pays ressent le déséquilibre de ses échanges. Toutefois, plutôt que de restreindre les importations françaises, nous préférons demander que soient favorisées, dans une plus large mesure, nos exportations vers la France.